

CNTY – Rapport de la commission de vérification des comptes pour l'année fiscale 2021

La commission de vérification des comptes, composée de Mme Silvia Pluquet et de M. Philippe Graber (suppléant) a été convoquée par notre caissier Didier Martinet le mardi 29 mars au Club House. Mme Valérie Diserens, qui sera proposée à la succession de Didier Martinet en tant que caissière, était aussi présente pour s'informer.

Nous tenons à relever que la commission a déjà fonctionné dans cette composition l'année précédente, à la suite de l'oubli de nommer une nouvelle personne lors de la dernière AG. Cet oubli doit être imputé à la tenue d'une assemblée générale virtuelle.

Le caissier nous a présenté son classeur, qui contient tous les éléments nécessaires au contrôle des comptes. Ce classeur est parfaitement tenu. Nous avons vérifié quelques pièces comptables par pointage. Nous avons obtenu des réponses à toutes nos questions et en remercions vivement notre caissier.

L'année 2021 était à nouveau marquée par la pandémie : la fête du Port n'a de nouveau pas pu avoir lieu, ce qui se reflète dans le bilan de l'exercice. Et les quelques activités, bien que bien fréquentées tel que le rallye moteur, la sortie au clair de lune ou encore le championnat de la classe Corsaire ne suffisaient pas à sauver la mise. Rappelons aussi que les cotisations à elles seules ne permettent pas de couvrir les frais fixes du club.

Quelques chiffres quand même :

- La vente de boissons du club house se solde par un bénéfice de Frs. 5'978.89, ce qui est très réjouissant tenant compte de la période d'inondations pendant laquelle le lac ainsi que le club house étaient inaccessibles.
- Le bilan de l'exercice 2021 se solde par une perte nette de Frs. 2568.41, contre une perte nette de Frs. 5'466.06 pour l'année 2020.
- Au 31 décembre 2021, nos liquidités se montaient à Frs. 39'096.07, contre Frs. 42'748.48 fin 2020.
- Dans les charges : peu de dépenses de carburant, ainsi qu'une place de port en moins (celle du Shetland) sont à relever.
- Nous devons encore relever des charges liées à l'inondations (location déshumidificateur et assainissement du local) pour un montant de Frs. 3067.- qui devraient être prises en charge par l'assurance. Ceci n'est pas reflété dans les comptes.

Et pour finir sur une note plus positive : avec un retour à la normale, qui nous permettra d'organiser une belle fête du Port ainsi que d'autres manifestations plus petites, la tendance à la baisse de ces deux dernières années ne peut que s'inverser !

En tenant compte des quelques lignes ci-dessus, et après avoir vu les comptes, la commission propose à l'Assemblée de :

1. D'approuver les comptes de l'exercice 2021
2. D'en donner décharge au caissier ainsi qu'à la commission de vérification

Nous tenons à remercier Didier Martinet pour son excellente tenue des comptes. Merci aussi à l'ensemble du comité pour leur travail et leur engagement tout au long de l'année.

Yvonand, le 29 mars 2022,



Silvia Pluquet, membre de la commission



Philippe Graber, membre suppléant